

Délibération n° 20250605-004

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 5 juin 2025

Objet : ARRETE
ATTRIBUTION DES AIDES
CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Florence
LHERMET

Date de convocation :
28 mai 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 77
Pouvoir : 1
Votants : 78

Pour : 71
Contre : 0 –
Abstention : 1 –
(DEVERNOIX Marc-
Antoine)
Ne prend pas part au
vote : 6 – (MEALLET
Roger Jean – VIGIGNOL
Yannick – ROSLEY Patrick
– BOSTVIRONNIS Maryse
– RAYNAL Roger –
BOISNAULT Christian

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à dix-huit heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FANJUL José, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, NORE Michel, ARCHENY Danièle, CHASSANG Jean-Pierre, ROBIN Christian, SAVY Philippe, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, GROSSHANS Michel, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, CLEMENT Jean-Marie, VIGIGNOL Yannick, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, DUTHEIL Bernadette, PELISSIER Patrick, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger, POUZADOUX Jean-Paul, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

GENTEUIL Bruno, ESTORGUES Régis, DURIF Roland, LAMYRAND Rémy, AMBLARD Philippe, ROUSSY Raphaël, BOULON Lionel, GIRONDE Alain, SOLVIGNON Yves, ROSLEY Patrick, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY

Anne, GROSLIER Jean-Yves, JACQUARD Bernard

Pouvoirs :

GABRILLARGUES Camille donne procuration à SAUX Marion

Secrétaire de séance : Mme LHERMET

ARRÊTÉ ATTRIBUTION DES AIDES CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelable thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le Président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Attribue les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable
- Autorise le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées
- Engage la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DÔME

Attribution des aides dans le cadre du contrat
chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 430 043,80 €, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 12 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'ADUHME ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement du solde de 100% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 16/05/2025, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. Conseil Départemental 63, pour « **Etude de faisabilité remplacement chaudière fioul école** » à Sallèdes :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **3 300,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 3 300
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **2 310 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



2. Commune d'Ambert, pour « **Schéma directeur du réseau de chaleur** » à Ambert :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **12 750,00 € HT**
- Données de l'installation : 70 % x 12 750
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **8 925 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

3. Commune de La Monnerie-Le Montel, pour « **Etude de faisabilité géothermie pour l'école du Chambon** » à La Monnerie-Le Montel :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **6 300,00 € HT**
- Données de l'installation : 70 % x 6 300
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 410 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

4. Camping les Volcans, pour « **Production ECS solaire pour le camping des Volcans** » à Aydat :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **13 520,00 € HT**
- Données de l'installation : 7,5 MWh EnR/an
- Montant forfaitaire de l'aide : 94 € x 7,5 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **8 421,50 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

5. VATOP Vacances et Tourisme Populaire, pour « **Etude de faisabilité Chaudière biomasse** » à Saint Anthème :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **8 250,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 8 250
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 775,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



6. Communauté de communes Ambert Livradois Forez, pour « **Construction d'une production de chaleur par géothermie** » à Ambert :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **156 285,00 € HT**
- Données de l'installation : **25 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 50 € x 25 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : 32 400,00 €, soit 21 % du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

7. Mairie de Saint Etienne sur Usson, pour « **Construction d'une chaudière bois pour la mairie et l'école** » à Saint Etienne sur Usson :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **61 000,00 € HT**
- Données de l'installation : **23 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 23 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : 11 928,70 €, soit 20 % du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

8. Mairie de Luzillat, pour « **Extension d'une chaufferie bois et construction de réseau** » à Luzillat :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **310 000,00 € HT**
- Données de l'installation : **185 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 185 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : 70 140,70 €, soit 23 % du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.



9. Commune d'Ambert, pour « **Etude AMO Exploitation Réseau de chaleur** » à Ambert :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **20 800,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : 70 % x 20 800
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **14 560,00 €**.

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

10. Le Clos du Nid – Foyer de Scourdois, pour « **Installation d'une chaudière bois Foyer de Scourdois** » à Saint-Gervazy :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **374 651,00 € HT**
- Données de l'installation : 360 MWh EnR/an
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 360 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **244 650,00 €**, soit **65%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

11. Mairie Le Mosnestier, pour « **Installation d'une chaudière bois granulés pour mairie et logements communaux** » à Le Monestier :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **114 462,00 € HT**
- Données de l'installation : 25 MWh EnR/an
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 25 MWh EnR x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **17 304,00 €**, soit **21%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

12. Mairie Les Pradeaux, pour « **Installation d'une chaudière à granulés pour l'école** » aux Pradeaux :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **30 798,50 € HT**
- Données de l'installation : 22 MWh EnR/an



- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x 22 MWh EnR x 20 ans

- Aide attribuée par la commission d'engagement : **9 219,60 €**, soit **71%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.



RÉCAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUÉES

Il est proposé au comité syndical :

- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable TE63 Chaleur, des aides d'un montant de **430 043,80 € réparties comme suit :**

DEMANDEUR	PROJET	AIDE ATTRIBUEE
Conseil Départemental 63	Etude de faisabilité remplacement chaudière fioul école	2 310 €
Commune d'Ambert	Schéma directeur du réseau de chaleur	8 925 €
Commune de La Monnerie-Le Montel	Etude de faisabilité géothermie pour l'école du Chambon	4 410 €
Camping les Volcans	Production ECS solaire pour le camping des Volcans	8 421,50 €
VATOP Vacances et Tourisme Populaire	Etude de faisabilité Chaudière biomasse	5 775 €
Communauté de communes Ambert Livradois Forez	Construction d'une production de chaleur par géothermie	32 400 €
Mairie de Saint Etienne sur Usson	Construction d'une chaudière bois pour la mairie et l'école	11 928 €
Mairie de Luzillat	Extension d'une chaufferie bois et construction de réseau	70 140,70 €
Commune d'Ambert	Etude AMO Exploitation Réseau de chaleur	14 560 €
Le Clos du Nid - Foyer de Scourdois	Installation d'une chaudière bois Foyer de Scourdois	244 650 €
Mairie Le Mosnestier	Installation d'une chaudière bois granulés pour mairie et logements communaux	17 304 €
Mairie Les Pradeaux	Installation d'une chaudière à granulés pour l'école	9 219,60 €
TOTAL		430 043,80 €